https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4321



Stagiaires: fin de l'obligation du CLES et du C2I2E pour la titularisation

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier-enseignant.es stagiaires-INSPE -



Date de mise en ligne : mercredi 20 février 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNES Dijon Page 1/2

Abrogation de l'exigence du CLES et du C212e : importante victoire syndicale du SNES et des syndicats de la FSU!

Le décret instituant l'obligation de valider le CLES et le C2i2e est paru en mai 2010.

Dès sa parution, le SNES et les syndicats nationaux de la FSU concernés, se sont battus contre la volonté du ministère d'exiger la détention du CLES et du C2i2e pour être titularisé dans nos corps. Nous étions alors les seuls à protester! En effet, nous revendiquions que ces formations soient gratuites et intégrées dans les maquettes de master, sans qu'elles soient validées en sus par des certifications coûteuses. Par ailleurs, toutes les universités n'étaient pas en capacité d'offrir cette formation qui nécessitait un investissement financier important reporté sur les étudiants!

Nos pétitions ont rassemblé plus de 10000 signatures, nous n'avons cessé d'interpeller le ministère dans nos communiqués de presse, au travers de lettre ouverte et lors d'audiences auprès du cabinet, des recteur

Après un report de l'exigence de ces certifications à la session 2012, l'obtention de nombreuses dispenses et équivalences, puis le report de l'exigence à la date de titularisation, nous venons d'obtenir gain de cause! La Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) a annoncé officiellement, au Comité Technique Ministériel (CTM) du 19 février 2013, que l'exigence de valider le CLES et le C2i2e pour les lauréats de la session 2014 nouvelle va être prochainement abrogée par décret. Des formations en langues et en informatique seront intégrées aux master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation).

Et pour les stagiaires 2012 et les lauréats des concours 2013 et 2014 anticipés ?

Les concours étant engagés, les modalités de titularisation ne peuvent être modifiées. Cependant, les stagiaires 2012 et les lauréats aux concours 2013 et 2014 anticipés, ne sont plus obligés de valider le CLES et le C2i2e pour obtenir leur titularisation.

L'administration prévoira l'obligation, pour les recteurs, de mettre en place des formations gratuites pour tous les néo-titulaires qui n'auraient pas validé ces certifications et devront les valider dans les 3 années qui suivent la titularisation, sans que, en cas d'échec, ne soit remis en cause la titularisation.

C'est une importante victoire syndicale qui profitera à tous les candidats aux concours de l'enseignement et de l'éducation et qui a été possible grâce à l'action de la FSU, dont le SNES fait partie, qui seule, a combattu dès le début l'exigence de ces certifications en sus de la formation.

La lutte collective a fini par payer : ensemble, on est plus forts ! N'attendez plus, rejoignez le SNES ! Stagiaires, pour adhérer, <u>allez à cette page</u>

Candidats aux concours, si vous voulez être tenu(e) informé(e) de l'actualité des concours (date d'inscription, nouvelles modalités, affectations des lauréats 2013) renvoyez-nous la fiche-contact (sans engagement de votre part) en cliquant <u>ici</u>

Copyright © SNES Dijon Page 2/2